

## Accord égalité Homme/Femme : 2020, un accord qui renforce les acquis, propose de nouvelles mesures et revalorise plusieurs dispositifs !

Le bilan du dernier accord égalité homme / femme signé en 2015 par la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, la CGT- FO et la CFDT s'avère globalement positif. En effet, de nombreuses situations ont évolué dans le bon sens depuis la mise en œuvre de cet accord.

Concernant la rémunération, la méthode mise en place est maintenant rodée mais surtout elle a permis d'agir sur des écarts avérés. Pour autant, il reste encore quelques problématiques sur certaines populations particulières à examiner et sur lesquelles des efforts particuliers devront être fournis.

Parmi les points à améliorer, des progrès restent à effectuer sur l'accès à l'encadrement supérieur pour les femmes et sur la mixité.

Le nouveau texte issu de l'accord précédent est amendé. Il est modifié pour continuer de faire évoluer favorablement la situation en intégrant une nouvelle thématique sur « la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ».

### LES AVANCÉES OBTENUES PAR LA CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI

#### RENFORCER L'ÉQUILIBRE VIE PRO / VIE PERSO : ON MONTE D'UN CRAN !

- La partie concernant les réunions professionnelles a été réécrite avec **le rajout d'un point sur le briefing** qui avait disparu sur la première version.
- Le texte réaffirme que **la règle est l'organisation des réunions sur les plages fixes**.
- Le maintien et la **revalorisation du CESU qui passe à 115 euros**.
- **Un élargissement des motifs pour accéder aux services d'aide à la personne** : En plus de la formation, cette aide pourra être sollicitée en cas de participation à des **séminaire et pour les opérations de recettes**. Aux 85 euros par nuitée déjà existants viennent **se rajouter** avec cet accord **10€/heure lorsque l'arrivée et/ou le départ du domicile génèrent des frais supplémentaires** dûment justifiés.
- **Cette aide s'adresse aux parents isolés mais aussi aux aidants familiaux ou proches aidants**.



# Accord égalité Homme/Femme : 2020, un accord qui renforce les acquis, propose de nouvelles mesures et revalorise plusieurs dispositifs !

## EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- **Poursuivre et renforcer les actions** engagées pour augmenter la part des femmes dans l'encadrement supérieur.
- **Lancement d'une étude** pour comprendre et analyser les freins objectifs à l'évolution professionnelle.

## RECRUTEMENT

- Renforcement de la **lutte contre les stéréotypes**.
- Mettre en place des actions (communication.....) pour **favoriser la mixité dès le recrutement**.

## VIOLENCES SEXUELLES / SEXISTES VIOLENCES FAMILIALES

- les **violences sexuelles et sexistes** : Renforcement des actions déjà engagées.
- Les **violences familiales** : mise en place d'un **groupe de travail paritaire national** pour réfléchir à des actions et des services à destination des personnes victimes.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi réaffirme son engagement pour  
l'égalité Homme/Femme en signant cet accord !



Retrouvez nos informations sur [www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

